

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces.	la ligne.....	20
Réclames.	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 JUILLET

ÉCHEC A M. DE FREYCINET

M. de Freycinet n'est point dans une période heureuse. Il semble que les événements conspiraient pour mettre en lumière son incapacité ou sa négligence. En voici une preuve nouvelle.

Il y a quelques mois, le général de brigade Hubert-Castex, qui avait reçu la promesse d'être nommé général de division, était mis à la retraite. Le général protesta publiquement et dans des termes qui eussent justifié une mesure disciplinaire prise contre lui, mais qui ne comportait point la mise en réforme qui fut prononcée par un conseil d'enquête que M. de Freycinet convoqua. Un ministre appartenant à l'armée n'aurait pas eu l'idée de pousser aussi loin la répression. M. de Freycinet n'a point eu de ces scrupules.

Mais le général Hubert-Castex n'a pas voulu rester sous le coup d'une mesure excessive. Il s'est pourvu devant le Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation du décret qui l'a frappé, et l'illégalité de ce décret est apparue si clairement que le commissaire du gouvernement, M. de Freycourt, a conclu en faveur de la demande du général. On racontait que M. de Freycinet n'avait rien négligé pour obtenir que les conclusions fussent différentes. Il s'est heurté à un magistrat indépendant et il est probable que le Conseil d'Etat rendra un arrêt conforme à ces conclusions. Personne ne sera tenté de plaindre M. de Freycinet, mais cette unanimité ne sera pas de nature à alléger sa responsabilité.

Dans les couloirs, l'annulation par le Conseil d'Etat du décret prononcé à la suite de l'avis du conseil d'enquête composé suivant la fantaisie du ministre de la guerre a produit une vive émotion. Il faut que la cause du général, si cruellement frappé, ait été singulièrement bonne pour que le tribunal administratif, presque totalement entre les mains du gouvernement, ait eu le courage d'annuler, par son verdict, la décision ministérielle violant audacieusement des droits acquis, brisant l'épée d'un soldat dont la carrière avait été des plus honorables.

On s'attend à une interpellation sur la mesure prise par le ministre et annulée par le Conseil d'Etat. Franchement, depuis quelque temps, l'étoile de M. de Freycinet a considérablement pâli.....

INFORMATIONS

L'INTERPELLATION RAIBERTI

Le ministère de la guerre est de nouveau sur le tapis. Les députés des Alpes-Maritimes, inquiets des armements continus de l'Italie sur la frontière française et de l'avancement rapide des routes et voies ferrées qui aboutissent à ces frontières, ont résolu de protester contre l'incurie du gouvernement. Il paraît que le chemin stratégique de Digne à Puget-Théniers reste inachevé. Le Trésor n'aurait-il plus de

fonds? Dans ce but, M. Raiberti a été chargé par ses collègues de déposer une demande d'interpellation au ministre de la guerre.

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

MM. Dumay et Souhet ont avisé M. Yves Guyot de leur intention de l'interroger à la tribune sur l'application de l'arrêté concernant la fermeture des gares de marchandises les dimanches et jours fériés.

Certaines Compagnies ne se conformeraient pas à cette prescription.

ORGANISATION DE LA MAGISTRATURE

Tous les ans on se lamente sur les innombrables abus qui se perpétuent dans l'organisation de la magistrature, mais on ne fait rien pour y remédier.

Cette année encore, M. Barthou a exprimé des lamentations devant une commission de la Chambre.

La loi du 31 août 1883 a réduit le nombre des conseillers ; elle n'a pas touché au nombre des cours. Il y en a vingt-six, pourquoi? Parce qu'il en est ainsi depuis un siècle. Il n'y en a pas d'autre raison. Et quelle raison autre pourrait-il y avoir de maintenir des compagnies judiciaires dont quinze rendent, par an, moins de quatre cents décisions contradictoires?

Pourquoi, dit M. Barthou, faut-il aux Cours d'Agen, de Poitiers, de Grenoble, quinze conseillers pour rendre 8, 27 ou 50 arrêts de moins que la Cour de Pau, qui se suffit avec dix conseillers? La Cour de Limoges a rendu 331 arrêts avec une seule chambre. Pourquoi faut-il deux chambres à la Cour de Grenoble, qui a rendu seulement 222 arrêts, soit 109 de moins?

La Cour de Limoges, plus occupée, est inscrite au budget pour une somme de 144,200 francs. La Cour de Grenoble, moins occupée, rendant un tiers d'arrêts en moins, coûte une somme de 203,700 fr., soit 62,500 fr. de plus.

On montre encore une fois des modifications à faire, mais on n'en fait pas.

LA HOLLANDE ET L'ALLEMAGNE

L'Eclair publie la dépêche suivante de La Haye :

« Une entente s'est établie entre l'empereur d'Allemagne et le gouvernement hollandais. L'Allemagne garantit l'intégrité de la Hollande et lui promet de soutenir et de protéger les intérêts hollandais ; de son côté, la Hollande s'engage, en cas de guerre, à garder la neutralité la plus absolue. Cette neutralité serait plutôt bienveillante.

» Il n'y a ni traité ni arrangement formel, mais simplement une entente confidentielle résultant d'un échange de vues. »

On a renoncé à faire entrer la Hollande dans une coalition douanière. Les ministres ont déclaré que le nouveau cabinet libéral ne ratifierait jamais de pareils engagements.

Quand la jeune reine aura atteint sa seizième année, elle sera fiancée au fils aîné du prince Albrecht de Prusse, régent de Brunswick.

Sous ce titre : UN QUI SURCHARGE, la France fait cet édifiant récit :

« Ils vont bien, les directeurs des écoles professionnelles de la Ville de Paris !

» Ne raconte-t-on pas que la caisse municipale vient de refuser à l'un d'eux le paiement d'une somme de 3,700 francs, sur présentation d'un bon signé du président de la commission de surveillance ?

» Le bon n'avait, en effet, qu'un défaut : il ne valait que 700 francs.

» C'est son signataire, un édile, qui, ayant appris que le bénéficiaire avait mis de sa propre main un 3 avant le 7, a pu empêcher le versement de ces 3,000 francs inattendus.

» En police correctionnelle, cela se serait appelé une escroquerie, compliquée de faux.

» Comment appelle-t-on cela, à l'Hôtel de Ville ?

» Le coupable est toujours en place, et il finira sans doute par avoir de l'avancement. »

La France ne donne ni le nom de celui qui surcharge, ni de celui qui empêche le paiement, mais elle paraît en savoir long sur l'incident.

LES ARTISTES FRANÇAIS A COVENT-GARDEN

Il paraît que le redoutable conflit dramatico-politique dont l'Europe était menacée est définitivement arrangé. Un protocole de conciliation a été signé. MM. les chanteurs et M^{mes} les chanteuses de Covent-Garden renoncent à troubler les chancelleries. Ni l'alliance russe, ni la triple alliance n'auront à souffrir de la représentation de *Guillaume Tell* et de la *Favorite*. Leporello a fait des concessions à Bertram, et Jean de Leyde a promis de respecter les convictions du comte de Nevers. Enfin, nous respirons !

Il n'eut pas fallu pour ce mince incident recommencer la polémique exagérée engagée dernièrement à propos de la participation des peintres français à l'Exposition de Berlin.

Soyons patriotes, chauvins même, c'est bien, mais soyons prudents et sages, c'est encore mieux.

Voici une dépêche qui met fin aux commentaires soulevés à propos de l'attitude des artistes français à Londres.

Elle est adressée au *Figaro* par le directeur de Covent-Garden :

« *Figaro* — Paris

» Les artistes français n'ont rien refusé ; par conséquent, nombre d'articles de journaux ont été inexacts.

» HARRIS. »

ÉTRANGER

LES ORAGES DE LA SEMAINE DERNIÈRE

On mande d'Hœglart (près Bruxelles) :

« Pendant les orages d'hier, une grêle épouvantable a dévasté complètement la contrée. Plus de mille serres servant à la culture du raisin, des pêches et des fraises ont été détruites. Les pertes sont énormes.

» Les grêlons, de forme cylindrique, mesurent cinq centimètres de hauteur.

» Tout est ravagé dans les jardins. »

On écrit de Gratz :

« Plusieurs maisons de deux localités voisines de Méran ont été renversées par un ouragan ; les récoltes sont détruites ; il y a au moins dix morts. »

On écrit de Berlin :

« Une terrible tempête, accompagnée d'une pluie diluvienne, de tonnerre et de grêle, a traversé la nuit dernière une grande partie de l'Allemagne, causant partout d'immenses dégâts. Il y a eu un grand nombre de morts dans quelques villages du district de Crefeld, où la tempête s'est surtout montrée désastreuse. Plusieurs maisons se sont complètement écroulées, ensevelissant les habitants sous leurs ruines. Jusqu'à présent, on a trouvé treize cadavres, mais on s'attend à en découvrir d'autres.

» Des troupes du génie ont été expédiées sur le lieu du désastre pour aider les habitants. Les pompiers de Crefeld sont aussi venus prêter leur concours.

» On écrit de Brunswick que le cyclone s'est abattu sur la ville pendant la nuit ; c'est le plus terrible qui ait jamais visité l'Allemagne.

» Les rues sont encombrées des débris que la tempête a arrachés aux édifices en ruines ou fortement endommagés. Une grande quantité d'arbres ont été arrachés. On évalue à 400,000 le nombre des carreaux de vitre brisés par la grêle.

» La tempête a également causé d'immenses dégâts dans le district de Sprotteau où elle a littéralement détruit la moisson.

» Dans une petite localité voisine de Gratz, une trombe d'eau d'une violence inouïe a balayé deux chaumières de paysans ; neuf personnes ont été noyées. »

NOUVELLES MILITAIRES

Depuis quelques jours, les bureaux de recrutement ont reçu un nombre assez considérable d'engagements volontaires de quatre et cinq ans.

Ils proviennent en grande partie de conditionnels saint-cyriens ayant échoué aux épreuves écrites et qui n'ont pas voulu différer leur rentrée dans l'armée ; l'Ecole spéciale militaire leur étant fermée, ils se sont rejoints sur le régiment.

Par suite de la surabondance des candidats, il a fallu rendre plus sévères les épreuves mathématiques.

Il en est résulté des échecs qui déterminent un changement dans l'orientation de la carrière militaire d'une foule de jeunes gens instruits.

Saint-Maixent, Saumur et Versailles les recevront dans trois ans comme élèves-officiers.

Un lieutenant de la garnison de Dijon vient d'inventer un four de campagne qui laisse loin derrière lui tout ce qui existe et appelé en cas de guerre à rendre de grands services.

Cette invention sera expérimentée la semaine prochaine.

Paris, 3 juillet 1891.

La liquidation a bien fini, mais elle a été accidentée et après une hausse assez sensible on est revenu au point de départ. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.92; le 4 1/2 0/0 à 103.40.

La Banque de Paris a conservé une excellente tenue à 805. Le coupon de 25 fr. qui va être détaché le 6 juillet sera prochainement regagné, les cours actuels n'étant en rapport ni avec la valeur réelle du titre ni avec le développement continu des bénéfices sociaux.

La Société Générale est restée très ferme à 483. Le pair est tout indiqué étant donné la moyenne très honorable des bénéfices qui s'élève, depuis le commencement de l'année, à 333,000 francs par mois.

Le Crédit Lyonnais s'est négocié aux environs de 800. Il ne faut pas perdre de vue que ce prix comprend le solde du dividende qui sera mis en paiement au mois de septembre prochain.

La Banque d'Escompte s'est maintenue à 475. On augure très bien des résultats de l'assemblée générale qui a eu lieu le 27 juin dernier.

On a coté le Crédit Foncier 4,275.

Le Crédit Mobilier a fait preuve de bonnes tendances à 380. Le solde du dividende a été mis en paiement le 1^{er} juillet à raison de 13 fr. par action.

Les actions du Crédit Foncier de Tunisie ont conservé leur bonne allure et bénéficié d'achats très suivis. Le montant des nouveaux prêts hypothécaires autorisé par le conseil d'administration s'élève, pour les deux dernières semaines à 431,000 fr.

Les obligations des Immeubles de France ont eu des demandes suivies à 385. C'est le 10 juillet qu'aura lieu le tirage trimestriel pour le remboursement à 4,000 fr. des obligations sorties.

Sur le marché des chemins de fer on remarque la bonne tenue des obligations première hypothèque des chemins de fer de Porto-Rico à 250, ex-coupon de 7.50.

Les obligations Linares à Almería sont également recherchées à 248.

On annonce l'ouverture aux guichets de la Banque des Intérêts catholiques d'une émission de 40,000 obligations de la Compagnie Parisienne de Glace transparente. Le directeur de la Banque, M. de Belot, ancien consul général, explique et motive son intervention dans cette affaire par la solidité de ses garanties et surtout l'intérêt qu'elle présente au point de vue de la santé publique. Les obligations émises à 92.50 sont productives d'un intérêt annuel et fixe de 5 fr. et remboursables à 100 fr.

La Part Paris-Caracas se traite à 121.

Le public fait bon accueil aux titres de la mine d'or Electra, encore à 50 fr. seulement. Les rapports des ingénieurs constatent un rendement moyen de 40 grammes d'or par mètre cube d'alluvion, soit, pour 500 hectares d'exploitation seulement, 5,000,000 de mètres cubes à 3,000 francs le kilog. ou 450 millions de francs.

Les actions des charbonnages d'Urikany ont progressé à 250 sur le succès de l'émission des charbonnages de Cronstadt situés dans le même bassin.

Les obligations des Chemins Fer Economiques sont à 413.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Le temps incertain n'a pas favorisé la première journée des courses de Verrie-Saumur. Bien des personnes ont hésité devant les quelques gouttes de pluies qui sont tombées au moment du départ. Aussi l'hippodrome ne présentait-il pas cet aspect animé des années précédentes.

Peu de dames. Seulement beaucoup d'officiers prenant toujours part avec un vif intérêt aux courses dont voici le résultat :

Prix du Fagot, course plate, gentlemen (2,500 mètres). Un objet d'art d'une valeur de 400 fr. offert par la Société des Courses de Verrie au premier, un panier de champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second.

1. *Conches*, à M. Morgon, monté par M. Dutech, officier-élève, gagné de quatre longueurs.

2. *Conrad*, à M. Champion, monté par M. Langlois, lieutenant.

Non placés : *Roco*, à M. Gourden, et *Gambadeur*, à M. de la Besse, qui n'a pas terminé la course.

Prix de la Loire, course plate (2,200 mètres). Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 fr. au premier, un autre de la valeur de 150 fr. au second, un autre de la valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Verrie, pour les officiers faisant leur cours à l'Ecole de cavalerie.

1. *Serment*, monté par M. Paris, officier-élève, gagné d'une encolure.

2. *Maquette*, monté par M. Zentz, officier-élève.

3. *Fedora*, monté par M. de Montaigu, officier-élève.

4. *Théodora*, monté par M. de Barbançois, officier-élève.

Prix du Château de Marson, course plate (2,200 mètres). Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 fr. au premier, offert par M^{me} Baillou de la Brosse; un objet d'art d'une valeur de 150 fr. au deuxième; un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Verrie.

1. *Isaure*, monté par M. de Lescaille, gagné de quatre longueurs.

2. *Fontenailles*, monté par M. d'Arc, cinq longueurs sur le troisième.

3. *Hubert*, monté par M. de Lestrangle.

Non placés : *Paris*, monté par M. Vergne, et *Coquette*, monté par M. Loche.

Prix du Thouet, course plate (2,200 mètres). Un objet d'art ou d'utilité militaire de la

valeur de 300 fr. au premier, un autre de la valeur de 150 fr. au second, un autre de la valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Verrie-Saumur.

1. *Condition*, monté par M. Delorme, lieutenant au 14^e dragons, gagné de quatre longueurs.

2. *Lanande*, monté par M. Dutech, officier-élève.

3. *Brevorth*, monté par M. Delafon. *Persane* et *Anisette* non placés.

Prix du Marsoulet, steeple-chase handicap (3,000 mètres). Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr. au premier, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 fr. au second, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 200 fr. au troisième, offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour les lieutenants d'artillerie et de cavalerie faisant leur cours à l'Ecole de cavalerie.

1. *Nectar*, monté par M. Ducel, gagné de trois longueurs.

2. *Eveil*, monté par M. de Bellussière.

3. *Bed-Time*, monté par M. de Laborie.

A la grande descente, *Parisienne* a fait une chute et s'est cassé une jambe. M. du Peloux, qui montait *Parisienne*, s'est relevé aussitôt, mais avec de fortes contusions à la tête. Quelques instants après, la jument a été abattue.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, cross-country steeple-chase handicap gentlemen (4,000 mètres). 2,500 fr., pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus.

1. *Bannière*, à M. de Contades, montée par M. Morgon, lieutenant de manège, gagné de quatre longueurs.

2. *Stentor*, à M. de Pourtalès, monté par M. de Verna, lieutenant de hussards.

Marley, le troisième, n'a pas accompli le parcours; il a fait une chute, et son cavalier, M. Bastien, est resté quelques instants sans connaissance.

Après avoir reçu les soins du médecin-major, il a pu marcher et rentrer au pesage avec l'aide de ses camarades. Cette chute n'aura aucune suite.

A six heures, les voitures ont commencé à circuler sur la route de Saint-Florent, où quantité de monde se tenait pour le défilé, qui a été moins important que les années précédentes.

Très beaux attelages et surtout magnifiques chevaux conduits de mains de maître. Très remarquables les mails et les attelages de l'artillerie.

LA CLASSE 1890

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Par suite des événements de guerre de 1870-71, le contingent de la classe de 1890 sera inférieur de 21,000 hommes à celui de la classe 1889.

» Les dispenses accordées aux fils de familles de sept enfants s'élèvent à 9,072.

» Ces diverses causes, ajoutées à l'augmentation des soutiens de famille et des autres cas de dispense, ne permettront pas au ministre de la guerre de faire une seconde portion du contingent. Il pourrait à peine tenir tous ses régiments au complet budgétaire à partir de novembre prochain, si la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité n'était venue fort à propos nous donner un appoint. »

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 9 juillet, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme

1. Allegro X.
 1. *Le Camp du Drap-d'Or*, ouverture..... BUOT.
 3. *Pour les bambins*, polka..... FAHRBACH.
 4. *La Massotte*, mosaïque..... AUDRAN.
 5. *Le Bon Bourgeois*..... LEROUX.
- Le chef de musique,
V. GOUBEAULT.

DROIT DE PÊCHE

La Cour de cassation vient de rendre un arrêt important pour les propriétaires riverains des cours d'eau navigables.

La Cour suprême, confirmant un arrêt rendu par la Cour d'appel d'Angers, a décidé, par arrêt du 26 juin, dans une affaire Garanger contre Pommerais, au sujet de la pêche dans la haute Mayenne, qu'il ne suffit pas qu'une rivière ait été rendue navigable pour que les riverains soient dépossédés du droit de pêche. Il est nécessaire qu'un décret du chef de l'Etat, rendu après enquête de *commodo* et *incommodo*, conformément à l'article 3 de la loi du 15 avril 1829, déclare cette rivière navigable. En conséquence, les riverains de la haute Mayenne ont conservé le droit de pêche, bien que cette partie de la rivière ait été rendue navigable en vertu de la loi de finances du 31 mai 1856, alors qu'elle n'a été déclarée navigable ni par l'ordonnance du 10 juillet 1835 ni par décret ultérieur.

ANTOIGNÉ. — *Découverte des cadavres d'une mère et de son nouveau-né.* — Le 30 juin, vers sept heures du matin, le garde-champêtre de la commune d'Antoigné fut prévenu que la porte de l'habitation de M^{me} Dubois, née Augustine Martin, était fermée à l'intérieur, et que cette dame, appelée à différentes reprises, n'avait pas répondu.

Un conseiller municipal et le garde se transportèrent sur les lieux.

Un carreau fut enlevé, la fenêtre ouverte. Le garde entra dans la maison dont il s'empressa ensuite d'ouvrir la porte.

On aperçut M^{me} Dubois étendue, sans vie, sur son lit qui était inondé de sang. Le ca-

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

XIV

— Tout cela est fort bien, dit Boris, à la fin de cette mémorable soirée — lui et sa femme n'avaient pas tardé à être mis au courant de la situation, dont ils se réjouissaient fraternellement — tout cela est fort bien, mais nous oublions l'oncle Tardishef. Eh! Alexandra, que va dire votre tuteur?

La jeune fille fit un geste qui n'était pas une réponse très claire.

— Croyez-vous, demanda Gérard avec inquiétude, que monsieur votre oncle voie quelque obstacle?..

— Mon cher, fit Boris, il ne faut pas vous dissimuler qu'il y aura des difficultés, et que tout votre beau courage ne sera pas de trop pour les vaincre. M. Tardishef, l'oncle de ces dames, est un excellent homme, d'une originalité qui défie l'analyse; on inventerait le mot pour lui, si déjà il n'existait. Et, par malheur, une de ses bizarreries — celle que je

déplore le plus — consiste à ne pas souffrir la France. Naturellement, le revers de cette aversion est une vive sympathie pour l'Allemagne. Curieux, n'est-ce pas, de la part d'un homme qui se pique d'un amour passionné pour la Russie, et tient aux anciens usages avec une ferveur de vieux Russe? Ce n'est généralement pas parmi ces fervents que se rencontrent les admirateurs des gloires et de l'influence allemandes. Mais M. Tardishef n'a jamais rien fait comme les autres. Bref, selon toute probabilité, il vous sera hostile, et pourtant, c'est ce rébarbatif qu'il s'agit de conquérir.

Gérard se tourna vers sa fiancée.

— Aimez-vous votre oncle, mademoiselle?

— C'est le frère de ma pauvre mère, et si peu que je le connaisse, il m'a témoigné de l'affection...

— Dans ce cas, il faudra que je le prenne par la douceur, et ce ne sera peut-être pas facile. Mais je me sens capable d'accomplir des prodiges... de patience pour réussir.

— Il me vient une idée, suggéra la princesse Laghine.

— Une bonne idée, certainement.

— C'est que vous alliez vous-même, mon-

sieur de Valdau, présenter à mon oncle son futur neveu en même temps que votre demande. La cranerie de la démarche est de nature à lui plaire; et si, dès l'abord, une partie de ses préventions tombent, vous avez des chances de vaincre le reste.

— Votre idée est excellente, ma chère amie, appuya le prince, et j'engage de Valdau à la mettre à exécution sous bref délai. Il faut aller trouver le lion dans sa tanière... pardon, je veux dire dans sa gentilhommière. Je vous offrirais volontiers de vous accompagner, mon cher, mais je craindrais d'être plutôt nuisible qu'utile à la réussite de notre plan. Mon digne oncle me tient pour un novateur — ce mot, dont je ne comprends pas bien le sens, a, dans sa bouche, des sous-entendus formidables — un homme léger, enfin, pour lequel il ne saurait professer qu'une médiocre estime. Vous, vous êtes l'inconnu; et tout Français que l'on vous sait, il y a quelque faible chance que vous soyez un homme sérieux.

— Cette perspective de visite n'a rien qui m'enchanté, avoua Gérard, qui n'avait pu s'empêcher de rire en écoutant Boris; mais enfin, si vous la jugez nécessaire, je la ferai. J'en ferai bien d'autres pour obtenir le bon-

heur que je convoite!

Quelques jours plus tard, le capitaine de Valdau prenait le train de Moscou, le cœur partagé entre l'espérance et l'appéhension. Ce dernier sentiment était assez justifié par le portrait qu'on lui avait tracé du vieux oncle.

La route lui parut longue, quoiqu'il eût, pour la charmer, ses rêveries d'amoureux, et que — la considération plus prosaïque — le confort des trains russes compensât, dans une certaine mesure, leur lenteur. Enfin, on s'arrêta brutalement; Gérard entendit crier: *Moskwa!* sous l'immense hall vitré; et, sautant sur le quai, il se trouva transporté dans une Russie nouvelle pour lui tout autre que celle qu'il connaissait.

Petersbourg, c'est l'Occident avec sa civilisation ultra raffinée et ses splendeurs un peu banales; Moscou, c'est le passé avec ses curieuses merveilles; c'est la porte de l'Orient.

Gérard savait cela, comme tout le monde. Pourtant, sa première impression rassemblée de la surprise. Il se trouvait dans une foule de l'élément indigène dominant, et non sous sa forme la plus élégante. Une odeur de peau

d'avre d'un enfant nouveau-né gisait à terre, entre le lit et le mur.

M. le docteur Gaudrez a déclaré que cette femme avait succombé à une péritonite aiguë. L'autopsie du cadavre de l'enfant a démontré que ce dernier était né viable, mais n'avait pas respiré.

M^{me} Dubois avait toujours soigneusement dissimulé son état.

La défunte était mariée, mais elle vivait séparée de son mari.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Albert-Emile Menochet, cordonnier, de Saumur, et Augustine Guérin, employée de commerce, de Paris.

Etienne Dugué, cultivateur, et Louise Baron, cultivatrice, tous deux de Saumur.

Marie-Eugène-Sylvestre Raineau, domestique, de Saumur, et Charlotte-Virginie Cartier, domestique, de Varennes-sous-Montsoreau.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours, le samedi 14 juillet à 11 h. 30 matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Menetou-sur-Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Romorantin, Tours, Blois et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le jeudi 16 juillet à minuit 45 (nuit du mercredi au jeudi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n° 41 partant de Paris à 12 h. 45 matin, les 17, 18, 19 et 20 juillet.

Prix des places, aller et retour (timbre quittance de 0,10 c. non compris) : 2^e classe, 19 fr. ; 3^e classe, 13 fr. 50.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 10 juillet à 6 heures du soir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête du 14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets aller et retour dits de bains de mer, réduits de 40 0/0, qui aux termes du tarif spécial A n° 8 (§ II, alinéa A), ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine pour Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et points intermédiaires aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche) ; Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours) ; Baugé (via La Flèche) ; Jumelles-Brion (via Saumur) ; Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire, seront exceptionnellement délivrés du vendredi 10 juillet au mardi 14 juillet, ces deux jours

mouton et de graisse affectait assez désagréablement ses narines, et ses yeux n'avaient guère plus sujet d'être charmés.

En sa qualité facilement reconnaissable d'étranger, il était le point de mire de tous les *isoscchihs*, qui lançaient à plein poumon leur appel au *Gospodine*. Il en choisit un au hasard, donna aussi correctement qu'il put le nom de l'hôtel où il comptait passer la nuit, et réussit à se faire comprendre, car la maison toute moderne devant laquelle s'arrêta son *droszki* était bien le Slavianski-Basar.

Là, Gérard retrouvait Pétersbourg avec son luxe et son confort modernes. S'il eût voyagé en touriste, il l'aurait regretté peut-être, car ce qu'il avait entrevu de Moscou, dans le clair-obscur du crépuscule, lui entr'ouvrait un monde asiatique fait pour plaire à son imagination. Mais, pressé d'arriver, il ne comptait pas, on le comprend, s'attarder à glaner des impressions de voyage.

Le lendemain matin, levé dès l'aube, à peine s'accorda-t-il, pendant qu'on attelait sa voiture, un rapide coup d'œil aux immortelles curiosités dont tout le monde a lu la description ; le Kremlin, merveilleuse vision de l'Orient, avec son Témém, où s'enfermaient les tzarines, la

inclus, et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 15 juillet.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, des trains de plaisir permettant d'aller passer de 3 à 8 jours à Paris.

Des billets à prix exceptionnellement réduits seront délivrés pour ces trains par toutes les gares du réseau de l'Etat.

Le public trouvera dans les bureaux de ville ainsi que dans les gares et stations des chemins de fer de l'Etat, des affiches indiquant l'itinéraire de ces trains et les prix des billets aller et retour.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête du 14 juillet

PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, l'administration des chemins de fer de l'Etat a adopté les mesures suivantes :

1^o Les billets d'aller et retour délivrés le samedi 11 juillet, à destination de toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris excepté) par toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris compris), dont la validité expirerait avant le 15 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 15 juillet.

2^o Les billets aller et retour délivrés à destination de Paris (Montparnasse ou Austerlitz) du samedi 11 au mardi 14 juillet (inclus) dont la validité expirerait avant le 20 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 20.

Bibliographie

Sœur Louise, par M. DU CAMP-FRANC. — UN VOLUME IN-12. — Prix franco : 3 francs.

L'apparition d'un nouvel ouvrage de M. du Campfranc est toujours un événement littéraire. L'auteur, qui n'en est déjà plus à ses premières armes, puisqu'il compte par devers lui tout un long passé de succès éclatants, a mis en volume son dernier roman paru dans les colonnes des *Veillées des Chaumières*, je veux parler de **Sœur Louise**.

J'avais, en première lecture, savouré à longs traits l'attachante histoire de Louise d'Arnolle se vouant aux missions d'Afrique pour racheter l'âme de son père et fermant son cœur aux joies permises d'ici-bas, en renonçant à la main d'André de Vadenne, quittant Blanche-Rose, doux nid où se trouvaient pour l'aimer une mère adorée et des frères mutins, afin d'aller conquérir en Afrique des âmes à Celui qui les avait rachetées au prix de son sang.

L'émotion m'avait gagné quand, sur le point de rentrer en France pour rétablir sa santé compromise par d'incessants labeurs, je vis Sœur Louise s'éteindre doucement en disant à mère Saint-Cyprien : « C'est fini, ma mère, jamais, jamais je ne reverrai la France », tandis qu'à Blanche-Rose une mère impatiente ornait la chambre de fleurs. Qui sait ? Louise pourrait venir à l'improviste, M^{me} d'Arnolle venait de mettre la serre au pillage. Elle ne voulait, sur la console, sur la table, que des

Place Rouge, aux sanglants souvenirs, la tour de Vélitkoï, les innombrables églises, dont les clochers bulbeux, les dômes dorés et peints ressemblent à une floraison gigantesque, dominant la ville et les couvents endormis dans la paix de leurs beaux jardins.

Et les yeux pleins de ce décor splendide, qui fait de la vieille Moskova une ville sans rivale, l'âme remplie de ces images prises au vol, toutes radieuses d'un beau soleil de juin, il partit pour le village, assez éloigné, qu'habitait M. Tardishef.

La route s'allongeait, longue et monotone, sous des flots de poussière qui tourbillonnaient autour du voyageur, pendant que bourdonnait, s'affaiblissant graduellement à ses oreilles, le chant des cloches qui s'agitaient, comme des oiseaux joyeux, dans leurs cages de pierre. Quand s'éteignirent ces bruits de Moscou, le silence profond, solennel de la campagne russe enveloppa Gérard, et il put se livrer, sans que rien le troublât, au charme de ses pensées.

L'après-midi était avancé quand il atteignit K... C'était, comme tous les villages de cette région, une réunion d'isbas d'aspect pauvre plutôt que pittoresque, quoique les troncs de sapins tapissés de mousse qui les formaient

fleurs blanches, des bruyères, des lilas bâtifs, et, dans ce vase de cristal, une touffe des dernières roses, une touffe fraîche, odorante, cueillie au bas de cette fenêtre où la mère et la fille s'étaient accoudées tant de fois en songeant.

Hélas ! l'enfant bien-aimée ne revint plus à Blanche-Rose, et son âme, pure et blanche comme les lys, s'en alla, comme le dit gracieusement un poète,

Fleurir au printemps éternel.

Je viens de relire ces pages où M. du Campfranc, du fond de son ermitage breton, a mis le meilleur de son âme, et l'émotion douce et triste est venue plus poignante encore que la première fois.

Le poète Horace disait : *Habent sua fata libelli*, « les livres ont leur destin » ; celui de Sœur Louise sera de faire couler de douces larmes et de rendre meilleur ceux qui le liront.

Aussi je dis avec confiance à ce volume tout fraîchement sorti des presses de M. Gautier, *I, liber*, « va, mon livre », car je sais que bientôt il sera dans toutes les mains.

P. LAFFORGUE.

Pour recevoir cet ouvrage franco, il suffit d'adresser 3 fr. en un mandat-poste ou en timbres français, à M. HENRI GAUTIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

FAITS DIVERS

CE QU'IL EN COUTE D'ÊTRE INNOCENT

Une jeune fille de la campagne, arrivée à Clermont-Ferrand il y a environ deux mois, réussit, après maintes tribulations et après avoir dépensé tout son petit pécule, à se placer comme domestique.

Elle était à peine installée depuis une quinzaine de jours, lorsque sa maîtresse, sans preuve aucune, l'accusa de lui avoir volé quatorze mouchoirs et la mit à la porte, par une pluie battante, en la traitant de voleuse, et sans lui payer ses gages.

La jeune fille protesta en vain contre cette accusation ; elle partit en pleurant, n'ayant pas un centime en poche. Une de ses tantes, domestique elle-même, lui donna heureusement l'hospitalité. On se demande ce que cette jeune domestique serait devenue sans cette circonstance.

Et pourtant elle était innocente, car dès le surlendemain la maîtresse retrouvait ses quatorze mouchoirs qu'elle avait simplement égarés dans un tas de linge sale.

Sur les conseils de quelques personnes, la jeune fille fit assigner son ancienne maîtresse devant le juge de paix en lui demandant cent francs de dommages-intérêts.

Le jugement a été rendu ces jours derniers : la dame aux quatorze mouchoirs a été condamnée à cinq francs de dommages-intérêts et à la moitié des dépens. L'autre moitié sera à la charge de la plaignante.

Or, les frais devant s'élever à une quarantaine de francs, la jeune fille recevra cinq francs de son accusatrice et en donnera vingt.

leur prêtassent, aux yeux français de Gérard, un cachet original. Quelques carrés de pommes de terre et de choux étaient la note verte du paysage. Tout, jusqu'aux limites extrêmes de l'horizon, plat et sans vie, avait un caractère mélancolique qui devait encore s'accroître l'hiver, quand un manteau de neige nivelaient pendant des mois les très légères inégalités de cette immense plaine.

Devant cette nature austère, et la pauvreté qu'il devine, l'étranger comprend le fond de tristesse qui est au cœur du paysan russe, et se traduit dans la poésie rustique avec une saveur de terroir parfois saisissante.

Par contre, les femmes qui, assez misérablement vêtues — car ce n'était pas un dimanche — travaillaient en bavardant devant leurs portes, n'avaient nullement l'air lamentable que l'on serait autorisé à leur supposer si l'on en croyait les lugubres chansons des noces. Traitées en inférieures par les hommes, qui les aiment à leur manière, mais ne les jugent pas leurs égales, elles semblaient à Gérard accepter très gaiement leur rôle, rôle de serve vis-à-vis de leur époux, mais aussi rôle de mère au milieu des joyeux et bruyants bambins qui s'ébattaient, pittoresquement vêtus de leur lon-

Outre les amertumes qu'elle a subies, l'affaire des mouchoirs lui aura coûté quinze francs. Et cependant le jury a été forcé de reconnaître qu'elle avait raison. C'est beau la justice !

Dernières Nouvelles

Paris, 6 juillet, 12 h. 30 soir.

La Chambre a achevé de voter dans la matinée les droits sur des compositions diverses ; elle a voté ensuite tous les droits sur les poteries, verres, cristaux, et abordé enfin les fils de lin et ramie et les reps.

Les premières catégories comprenant les fils de lin de 2,000 à 60,000 mètres sont adoptés aux chiffres de la Commission.

La suite de la discussion a lieu cette après-midi.

HAVAS.

MARCHÉS

LONGUÉ, 2 juillet

Blé-froment, l'hect., 20 fr. — Seigle, 13 50. — Orge, 13 50. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 2 fr. — Foin, la charretée, 780 k., 80 à 110 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 k., 2 40. — Beurre, le demi-kil., 1 40. — Œufs, la douzaine, » 80. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

BRISSAC, 2 juillet

Froment, le d.-d., 4 20. — Orge, 2 50. — Avoine, 1 90. — Noix, 2 90. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 100 fr. — Paille, 50 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, » 80. — Vin rouge, la barrique, 110 fr. — Vin blanc, 115 fr.

ANGERS, 4 juillet

Froment, le d.-d., 4 30. — Avoine, 2 40. — Orge, 2 60. — Pommes de terre, 1 à 1 50. — Foin, les 1,050 kil., 105 fr. — Paille, 55 fr. — Œufs, la douz., » 85. — Beurre, la livre, 1 40. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 25 à 3 50. — Poulets, la couple, (Candé et environs), 2 75 à 3 fr.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre
— de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —
— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp
5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le
SUCRE

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

gue chemise.

A l'extrémité du village, à quelques pas de la petite église, toute blanche sous son dôme vert, était le *château* de M. Tardishef.

Du *château*, cette modeste habitation n'avait absolument que le nom, si bien que Gérard hésita un instant quand ses chevaux s'arrêtèrent.

— C'est bien ici que reste M. Tardishef ? demanda-t-il à la petite servante qui accourait.

Elle comprit le nom, ce qui suffisait, à la rigueur, se mit à rire, très accorte sous ses tresses blondes, et appela un domestique qui passait. Celui-ci, sans mot dire, introduisit le visiteur dans un salon, où les meubles étaient originaux à force de vétusté.

(A suivre.)

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

Liquidation judiciaire Pineau

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur A. Pineau, négociant en vins à Doué-la-Fontaine, sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, à M. L. Proust, demeurant à Saumur, liquidateur définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le vendredi 17 juillet 1891, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mignon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal,
(479) COLLIN.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,
Et de M^e BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE

Aux enchères publiques
En 9 lots

En la mairie de la commune de Tancoigné et par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, commis à cet effet,

Divers IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

MAISONS
ET DÉPENDANCES
Et Terres, Vignes
et Prés

Situés commune de Tancoigné

Dépendant des communautés et succession MEUNIER-TELLIER.

L'ADJUDICATION aura lieu le
Dimanche 26 Juillet 1891, à une
heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Florence Meunier, épouse du sieur Joseph Chauvreau, meunier, avec lequel elle demeure au Moulin-de-la-Motte, commune de Tancoigné, et de celui-ci tant en son nom personnel que pour l'autoriser et assister ;

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. François Meunier, cultivateur, demeurant à Tancoigné ;

2^o Madame Marie Renault, veuve de M. François Meunier, fils, propriétaire, demeurant à Tancoigné ;

« Au nom et comme tutrice naturelle et légale de Jean Meunier et François Meunier, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit Meunier » ;

3^o Mademoiselle Marie Meunier, célibataire, majeure, demeurant à Tancoigné ;

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, numéro 11 ;

4^o Et de M. François Ilavy, cultivateur, demeurant à la Métrairie, commune de Tancoigné ;

« An nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Meunier, ci-dessus nommés, fonction à laquelle il a été nommé, et qu'il a acceptée, suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré » ;

Il sera, le dimanche vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de la commune de

Tancoigné, et par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation, en neuf lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Premier lot.

1^o Une maison, située près le bourg de Tancoigné, au lieu dit les Chenelles, composée d'une chambre basse à feu, grenier au-dessus ;

Boutique de forgeron, joignant cette maison au levant ;

Cellier derrière la boutique ;

Un toit dans lequel existe un ancien four démolé, derrière la maison ;

Toit à porcs, joignant le toit précédent ;

Petite cour entre ces bâtiments et ceux du second lot, laquelle sera commune entre les deux lots ;

Une portion divisée de cour et jardin au midi des bâtiments du présent lot ;

Le tout d'un seul tenant, joignant au levant la route de Tancoigné, au midi Froger, au couchant le deuxième lot et au nord Body ;

2^o Une parcelle de jardin, au même lieu, droit au puits du deuxième lot.

Les immeubles ci-dessus désignés sont d'une contenance d'environ neuf ares trente centiares et sont inscrits à la matrice cadastrale, mais avec des erreurs, comme faisant partie des numéros 1007, 1008, 1010, 1011, 1012 et 1020 de la section B.

Mise à prix..... 4,000 fr.

Deuxième lot.

Une maison, sise près le bourg et commune de Tancoigné, au lieu dit les Chenelles, composée d'une chambre basse à feu, grenier au-dessus ;

Cellier, petite chambre sous lattes et toit à porcs derrière ;

Petit toit joignant la maison au levant ;

Petite cour entre ces bâtiments et ceux du premier lot, laquelle sera commune entre les deux lots ;

Une portion divisée de cour au midi de la maison de ce lot ;

Toit à poules et puits à côté ;

Une portion de jardin vers couchant des bâtiments ;

Le tout d'un seul tenant, d'une contenance d'environ neuf ares trente centiares, joignant au levant le premier lot, au midi Froger, puis en retour d'équerre le premier lot, au couchant Mademoiselle Jeanne Martin, Renou-Surot et Pierre Leroux et au nord Body, et inscrit au cadastre, mais avec des erreurs, comme faisant partie des numéros 1007, 1008, 1010, 1011, 1012 et 1020 de la section B.

Mise à prix..... 800 fr.

Troisième lot.

Un morceau de terre, aux Chenelles, commune de Tancoigné, joignant au nord Etienne Rethoré, au levant Cailleton, au midi Jean Paineau et au couchant Pierre Martin, et figurant au cadastre sous le numéro 994 de la section B, pour une contenance de trois ares trente centiares, mais d'une contenance réelle d'environ six ares.

Mise à prix..... 80 fr.

Quatrième lot.

Une planche de vigne, dans les Bressons ou Chenelles, commune de Tancoigné, comprise au cadastre sous le numéro 1046 de la section B, pour une contenance de quatre ares vingt centiares, joignant au couchant René Froger, au nord Joseph Reuillier, au levant Pierre Mignot et au midi M. Duquet.

Mise à prix..... 30 fr.

Cinquième lot.

Une pièce de terre, à la Herpinerie, près le village de Boisdeinain, commune de Tancoigné, comprise au cadastre sous le numéro 550 P de la section A, pour une contenance de dix-huit ares quarante centiares, joignant au levant Denis, au midi la route de Tancoigné, au couchant René Frappreau et au nord Joseph Baranger.

Mise à prix..... 400 fr.

Sixième lot.

Un pré, situé au Pontreau, commune de Tancoigné, cadastré sous le numéro 255 de la section A, d'une contenance de dix ares soixante centiares, joignant au levant le chemin des Loges, au midi Toussaint Frappreau, au couchant René Davy et au nord Louis Fuzeau.

Mise à prix..... 250 fr.

Septième lot.

Une parcelle de pré, dans les Petits-Prés, commune de Tancoigné, inscrite à la matrice cadastrale sous les numéros 1146 et 1147 de la section B, pour une contenance de neuf ares vingt centiares, joignant au nord Barreau, au levant Toussaint Frappreau, fosse entre, au midi Pierre Surot et Martin Bernier, et au nord Busson.

Mise à prix..... 130 fr.

Huitième lot.

Une parcelle de terre et vigne, dans le Clos-du-Moulin, commune de Tancoigné, figurant au cadastre sous les numéros 1211 et 1212 de la section B, pour une contenance de six ares quarante centiares, et joignant au nord et au levant Leroy, au midi René Froger et au couchant Victor Renou.

Mise à prix..... 90 fr.

Neuvième lot.

Un morceau de terre, au Gué, commune de Tancoigné, contenant environ treize ares vingt centiares, compris au cadastre, mais à tort, sous le numéro 1134 de la section B, pour une contenance de deux ares quatre-vingts centiares, et joignant au couchant Reuillier, en retour d'équerre du même côté le même, au midi la route de Tan-

coigné à la Fosse et au levant une douve et Body.

Mise à prix..... 200 fr.

Total des mises à prix : 2,980 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente soussigné.

Saumur, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DELESTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, poursuivant la vente ;

2^o Et à M^e BREVET, notaire à Tigné, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

La Propriété de FALÈCHE

Située sur le Coteau, près le confluent de la Vienne et de la Loire,

COMPRENANT :

Maison de maître avec terrasses, jardins, vergers, clos de vignes, vastes servitudes en caves ;

Fermes, prés, bois.

A 16 kilomètres de Saumur.

A 13 kilomètres de Chinon.

S'adresser au vendeur, M. l'abbé CHEVALLIER, qui habite la propriété, ou à M^e LE BARON, notaire.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

COUPE D'HERBE de 1^{re} qualité

A VENDRE

S'adresser à Louis BAYET, garde au château de Saint-Florent, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (468)

A VENDRE

Bon vin rouge garanti pur vin, provenant de Villemolle-l'Abbé, propriété de M. MÉNARD. — Récolte 1890. — Prix MODÉRÉS.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (489)

AVIS

La Maison Martineau-Doc,

44, rue d'Orléans, Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle possède toujours un choix considérable de Couronnes funéraires, perles, métal, cellulose et artificielles. Tous ces articles, venant des meilleures fabriques de Paris, sont du plus beau cachet comme finesse et beauté, VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS, défiant toute concurrence.

ENTREPOT de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UNE FEMME, munie de bonnes références, demande Place ou à faire des Ménages.

S'adresser au bureau du journal

UNE JEUNE FILLE, connaissant service, demande PLACE.

S'adresser au bureau du journal.

A Sainte - Geneviève

Précédemment rue du Marché-Noir

Actuellement 8, Rue du Puits-Neuf, 8.
SAUMUR

Tapisseries Artistiques

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 30

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5.75.

Sirops de fantaisie, le litre 1.75 ; pur sucre, 2.25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05 à la mécanique, 1.15

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,